



Monsieur le Président,

La secrétaire générale ainsi que les représentants des quatre autres organisations membres ont pris connaissance de la décision de la fédération des DDEN de suspendre leur participation au CNAL, annoncée par sa circulaire datée du 15 février 2024.

Nous le regrettons vivement dans ce moment où la cause de l'École publique et laïque devrait plus que jamais nous mobiliser dans l'unité. Votre décision nuit au CNAL comme aux DDEN. Elle est contraire à l'aspiration à l'unité qui émane de plus en plus fortement au sein de la quasi-totalité des organisations composant le mouvement laïque. Cette décision abrupte nous semble contraire à l'histoire des DDEN marquée par la fidélité au CNAL, ouverte aux débats internes, et contraire à la philosophie fraternelle des militants, souvent engagés dans les autres organisations comme les membres de ces organisations sont ou seront engagés dans les DDEN.

Nous ne comprenons ni la forme ni le fond de cette circulaire. Pourquoi ne pas avoir attendu la prochaine réunion du CNAL (prévue selon un calendrier élaboré en début d'année scolaire) avant de prendre une telle position et diffuser une circulaire interne au sujet d'un événement qui s'est passé en présence d'un tout petit nombre de personnes ? Cette circulaire diffuse une interprétation erronée de certains propos tenus lors de l'audition du 30 janvier 2024 et en tire argument pour une polémique qui n'a pas lieu d'être. La décision de la fédération des DDEN repose donc sur de fausses allégations, ce qui s'avère non seulement irrespectueux de tous les membres DDEN de la fédération mais aussi irresponsable au regard de ce que représente et porte le CNAL en matière d'opposition au dualisme scolaire et au financement public de l'école privée. Les quatre organisations composant de fait le CNAL à la suite de votre retrait réaffirment leur entière confiance à la secrétaire générale du CNAL, Marie-Laure Tirelle, dont la compétence, l'investissement et l'engagement personnel sont largement démontrés depuis sa prise de fonction.

Le positionnement des quatre autres organisations membres du CNAL au service de l'École publique et laïque ne souffre d'aucune ambiguïté, tout comme celui de sa secrétaire générale. En laissant croire le contraire, la circulaire des DDEN dénature la réalité des propos tenus. Les DDEN ont une place importante dans la bataille culturelle nécessaire à la défense de l'École laïque. Le CNAL est un outil collectif précieux que nous devons préserver. Ces dernières années nous avons à nouveau pu voir combien il a contribué à remettre sur le devant de la scène la question de la mixité sociale, de l'entre-soi du privé et des dérives du privé hors contrat. Il n'a eu de cesse d'interroger le coût du financement public des écoles privées. Le CNAL a aussi défendu la laïcité scolaire, trop souvent mise à mal.

Le CNAL poursuit les travaux qu'il a engagés cette année sur le thème « L'égalité en éducation pour la mixité sociale ». Les auditions passées ont fait l'objet de transcriptions. Certaines ne nous ont pas été communiquées. Conséquence logique de votre retrait, nous vous demandons de nous les transmettre. Le CNAL mettra en œuvre les auditions prévues en son sein, notamment dans le Rhône.

Cette période nécessite que le CNAL soit uni et capable de travailler avec d'autres organisations afin de rassembler le camp laïque et non d'en accroître les fissures.

Nous sommes disponibles pour une rencontre et un échange avant votre congrès de Montpellier afin de renouer le dialogue et retrouver la voie de l'action commune pour l'École publique.

Le 1^{er} mars 2024

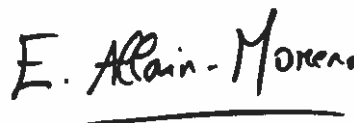
Frédéric Marchand
Secrétaire Général UNSA Education



Hélène Lacassagne
Présidente Ligue de l'Enseignement



Elisabeth Allain Moreno
Secrétaire Générale SE UNSA



Florence Prudhomme
Secrétaire Générale FCPE

